

Ministère de la culture et de la communication

Direction générale des médias et des industries culturelles

Lettre d'information de la DGMIC #54 du 24 décembre 2014

[Site de la DGMIC](#)

Les principales échéances du calendrier de transfert de la bande des 700 MHz arrêtées - 10/12

Après concertation avec les ministres concernés, Manuel Valls, Premier ministre, a arrêté les principales échéances du calendrier de transfert de la bande des 700 MHz.

L'attribution des fréquences aux opérateurs de télécommunications se déroulera en décembre 2015. Leur transfert effectif aura lieu entre le 1^{er} octobre 2017 et le 30 juin 2019, à l'exception de quelques zones où ces derniers pourraient les utiliser dès avril 2016. [Lire le communiqué](#)

Avant-projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine - 10/12

Au regard des mutations que connaît la filière musicale, notamment depuis l'arrivée du numérique, la ministre a souhaité proposer des dispositions législatives visant à améliorer la protection des droits des artistes-interprètes, à insuffler plus de transparence et à réguler les relations entre artistes-interprètes, producteurs phonographiques et plateformes de musique en ligne.

Un ensemble de dispositions a donc rejoint l'avant-projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, et fait désormais l'objet d'une concertation avec les professionnels jusqu'au 15 janvier prochain.

Crédit d'impôt phonographique - 18/12

Dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 2014, le Parlement a voté une réforme proposée par le Gouvernement visant à prolonger le dispositif pour trois ans et à l'adapter aux nouveaux enjeux du marché, notamment pour les jeunes entreprises de production phonographique. Outil essentiel à l'accompagnement des investissements dans un secteur en profonde mutation, le crédit d'impôt soutient la prise de risque en faveur des nouveaux talents.

Au-delà de la prolongation de trois ans, les modifications sont les suivantes : le plafond augmente de 800 k€ à 1,1 M€, le critère d'ancienneté passe de trois ans à un an, les rémunérations des gérants non salariés des PME et TPE pourront désormais être prises en compte. Pour être mises en application, ces dispositions doivent désormais faire l'objet d'une autorisation de la Commission européenne.

La réforme du contrat d'édition - 10/12

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, a formalisé mercredi 10 décembre une réforme profonde du contrat d'édition lors d'une cérémonie rassemblant les représentants des auteurs et des éditeurs organisée au ministère de la Culture et de la Communication.

Lors de cet événement marqué par la signature d'un accord précisant les modalités d'application du nouveau contrat puis de l'arrêté étendant ses dispositions à l'ensemble du secteur, la ministre a salué la mobilisation et l'effort collectif de négociation qui ont permis d'aboutir à cette réforme.

Fleur Pellerin a également exprimé toute son attention à la situation économique des auteurs. La ministre a en particulier souligné que le développement du numérique ne pouvait se faire au détriment de la rémunération des auteurs. [Lire le communiqué](#)

Tenue des assises des bibliothèques à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine - 08/12

En présence de plus de 200 élus et professionnels du secteur des bibliothèques, Fleur Pellerin a rappelé le rôle fondamental des bibliothèques au service de l'accès de tous à la culture et à la connaissance, et salué la mobilisation des collectivités territoriales.

La ministre a identifié deux priorités : l'adaptation des horaires d'ouverture au rythme de vie de la population et le développement de ressources numériques.

A cette occasion, la ministre a également signé avec les représentants des organisations professionnelles du livre et des collectivités territoriales un texte de 12 recommandations pour la diffusion du livre numérique par les bibliothèques publiques. [Lire le communiqué](#)

La modernisation du dispositif de soutien à l'expression radiophonique locale - 22/10

Le décret n° 2014-1235 du 22 octobre 2014, publié au *Journal officiel* de la République française le 24 octobre 2014, modernise le dispositif de soutien financier à l'expression radiophonique locale afin d'optimiser les modalités de versement des aides aux radios associatives par le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). [Pour plus d'informations](#)

Conférence nationale du handicap - 11/12

A l'occasion de la Conférence nationale du handicap présidée par le Chef de l'Etat, trois objectifs principaux ont été fixés : construire une société plus ouverte aux personnes en situation de handicap ; concevoir des réponses et des prises en charge adaptées à la situation de chacun ; simplifier leur vie quotidienne.

Ainsi, l'offre télévisée comportant une audiodescription, un sous-titrage ou une interprétation en langue des signes sera développée à travers la télévision connectée sur la base du travail de concertation conduit par le CSA avec l'ensemble des acteurs. [Lire le relevé des conclusions](#)

Musicora

Dans le cadre du salon Musicora, le salon consacré au classique et au jazz, qui se tiendra les 6, 7 et 8 février 2015 à la Grande Halle de la Villette, le ministère de la Culture et de la Communication a souhaité encourager la participation des entreprises innovantes, au sein du pavillon dédié au numérique.

À cette occasion, le ministère de la Culture et de la Communication a conclu un partenariat avec Musicora afin d'accueillir de jeunes start-ups et plateformes musicales sur le salon. [Pour plus d'informations](#)

Adoption par l'assemblée nationale de la proposition de loi sur « la modernisation de la presse » - 17/12

L'assemblée nationale a adopté, mercredi 17 décembre, une proposition de loi sur "la modernisation de la presse" dont les principales dispositions visent à soutenir l'émergence de nouveaux titres d'information, à réguler la distribution des journaux et à réformer la gouvernance de l'Agence France-Presse (AFP). [Lire le discours de la ministre](#)

Le Conseil JAI consacre la liberté d'expression et d'information - 04/12

Le Conseil JAI (Justice - Affaires Intérieures) de l'Union européenne qui s'est réuni les 4 et 5 décembre 2014 a consacré dans le projet de règlement sur la protection des données personnelles (en cours de négociation), des dérogations pour les activités à des fins journalistiques au titre de la liberté d'expression et d'information (article 80).

Le Conseil de l'Europe lance une nouvelle plateforme pour les journalistes menacés - 04/12

Lors d'une conférence organisée au Sénat à Paris, le Conseil de l'Europe et quatre associations de journalistes (la Fédération internationale des journalistes et sa branche européenne, l'Association des journalistes européens, Reporters sans Frontières et Article 19) ont annoncé le lancement d'un dispositif d'alerte à « réaction rapide » pour répondre aux intimidations et aux violences auxquelles sont exposés les journalistes et autres acteurs des médias. Elle présentera également les actions entreprises par le Conseil de l'Europe en la matière ainsi que des rapports réguliers et les observations des Etats membres concernés. [Lire le communiqué](#)

Les « Ateliers numériques : Tous à l'oeuvre ! » - 15/12

Dans le cadre de la semaine dédiée à l'innovation artistique et culturelle, 30 étudiants d'écoles d'arts plastiques, d'architecture et de design placées sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication ont été invités à participer à un atelier d'innovations culturelles par équipe, sur le thème : « Imaginez l'objet qui fera entrer la culture dans votre quotidien et vous permettra de la partager à l'ère numérique. » [Voir les gagnants](#)

Désinscription

Vous avez reçu ce message car vous êtes inscrit à la lettre d'information de Direction générale des médias et des industries culturelles.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, vous pouvez vous désabonner en cliquant ici : [désinscription](#)

En cas de problème technique, pour toute question ou suggestion sur la lettre d'information, envoyez un message en cliquant ici : [aide](#)